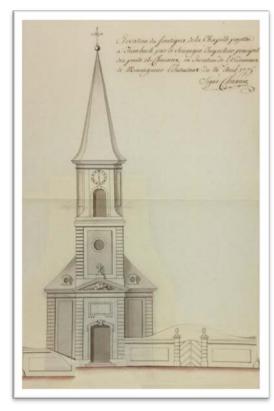


RETRACER L'HISTOIRE D'UN EDIFICE RELIGIEUX DU BAS-RHIN:

SOURCES ARCHIVISTIQUES A CONSULTER



Projet pour la façade de la chapelle de Triembach, au Val de Villé, par l'architecte Chassin, 1775.

- ADBR C 520.

*_*_*

L'activité des églises des différents cultes, des monastères, couvents ou encore abbayes, a produit une grande variété de documents, qui sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales.

Cette présentation de sources couvre les périodes du Moyen Age à nos jours, avec un accent sur la période postérieure à la Révolution française. Elle concerne les documents publics ou privés, manuscrits ou iconographiques, dont la complexité et la dispersion pourraient paraître déroutantes de prime abord. Le propos se réduit aux sources des Archives départementales du Bas-Rhin essentiellement, avec quelques ouvertures sur les autres lieux de conservation de documents dans le département : Service régional de l'Inventaire (S.R.I.), un service de la Région Grand-Est, et la Conservation régionale des Monuments historiques, un service de la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.).

Quelques éléments de cadrage

Les documents relatifs au bâti religieux se trouvent dans presque toutes les séries d'archives et un dépouillement minutieux des fonds peut être nécessaire.

La présentation qui suit ne cite pas les sources communes à tous les édifices : notariat (6 E et 7 E), enregistrement (3 Q), cadastre (3 P), ni les éventuelles informations dans les fonds judiciaires en cas d'expropriations pour cause d'utilité publique (série U pour le XIX^e siècle, par exemple). Celles-ci sont néanmoins incontournables.

Consulter les fiches d'aide à la recherche publiées sur le site Internet des Archives : http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/un-lieu-ou-un-monument-/

a. Définir un bâtiment religieux

Un bâtiment religieux est un lieu du culte, c'est-à-dire un endroit, généralement un édifice, dans lequel se réunissent les pratiquants d'une religion pour prier et célébrer un culte au cours de cérémonies. Les lieux du culte ont un caractère sacré aux yeux des croyants. Ils ont, dans la majorité des cas, une architecture particulière, propre à chaque religion, mais aussi à chaque culture.

Cette définition

- Inclut l'architecture religieuse : les lieux de cultes catholique, protestant et israélite ; les églises (dont églises militaires), monastères, couvents, abbayes ou chapelles.
- Exclut a priori les établissements connexes (presbytères, par ex.), les cimetières, ossuaires ou charniers, le patrimoine immobilier par destination (ex : cloches, orgues) et le petit mobilier religieux.

Cependant, cette présentation fait ponctuellement référence à quelques sources théoriquement exclues du champ de la recherche, car elles sont fréquemment demandées.

En théorie, on peut distinguer quatre périodes chronologiques :

- 1. avant la révolution;
- 2. la période révolutionnaire (avec les fonds des biens nationaux);
- 3. de 1800 à 1870 (ailleurs en France, on dirait : de 1800 à 1905 : la période concordataire);
- 4. de 1870 à nos jours.

Dans la pratique, les sources (et les séries) se chevauchent parfois dans le Bas-Rhin.

b. Définir un bâtiment religieux « du Bas-Rhin »

Pour l'Eglise <u>catholique</u>, on trouvera aux Archives départementales des documents relatifs à des paroisses éventuellement rattachées à d'autres diocèses (ex : Vallée de la Bruche) après avoir été un temps dans un des diocèses se partageant le territoire alsacien (Spire, Bâle).

Lire à ce sujet l'Histoire des diocèses de France / 14 : Strasbourg, par Louis Châtellier et allii, sous la direction de Francis Rapp, 1982. Lire notamment la quatrième partie, « De la Révolution à l'Annexion », par René Epp, et surtout le chapitre II sur la Restauration religieuse. René Epp rappelle que la Haute-Vallée de la Bruche (cantons de Schirmeck et de Saales) relève du diocèse de Saint-Dié de 1802 à 1874.

De l'art de la paresse...

a. Faire le tour de la bibliographie existante

Toute recherche concernant un bâtiment religieux, qu'elle soit foncière ou non, doit commencer par un relevé des publications déjà effectuées (monographies, dictionnaires, publications des sociétés savantes, travaux universitaires, etc...). Cela est d'autant plus vrai pour l'histoire des bâtiments religieux dont les origines sont très anciennes et que les sources ont disparu ou ont été dispersées.

Certains bâtiments ont la chance de porter une inscription de date, un élément qui donne une première donnée chronologique.

Petite sélection arbitraire

- GRODECKI (Catherine), Guide des sources de l'histoire de l'art et de l'architecture en Alsace, du XI^e au XVIII^e siècles, Strasbourg : PUS, 1996). Surtout pages 135-168
- Les publications des sociétés locales d'histoire (ex : société d'histoire des quatre cantons) ou de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (*Revue d'Alsace*, publications « Alsace et Histoire », dont JORDAN (Benoît), sur le petit mobilier religieux, surtout pages 77 à 79 et la bibliographie).
- Les bases de données : MERIMEE édifices, ministère de la culture- et GERTRUDE (service régional de l'inventaire). Exemple de requête possible : « synagogues dans le Bas-Rhin », http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersrifr
- Les publications du service régional de l'inventaire, par exemple sur l'ensemble paroissial de Villé, in *Parcours du patrimoine n°387*, <u>Éditions Lieux-Dits</u>, Novembre 2013 : http://new.patrimoine.alsace/lensemble-paroissial-de-ville/
- Le Service de la Documentation patrimoniale de la DRAC Grand-Est, au Palais du Rhin, à Strasbourg¹, qui dispose d'un blog avec de nombreux liens vers des dossiers numérisés, notamment du *Denkmalarchiv*: https://docpatdrac.hypotheses.org/

Sources d'archives pour documenter un bâtiment religieux

¹ Direction régionale des affaires culturelles Grand Est - Service de la Documentation patrimoniale -Palais du Rhin - Tél. 03 88 15 57 00. Mailto : doc-drac.alsace[at]culture.gouv.fr – Hor. d'ouverture : mardi-mercredi-jeudi 9h-12h, 14h-17h.

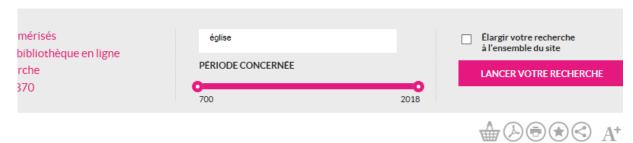
Le Pôle des patrimoines de la DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine a pour missions la préservation et la valorisation du patrimoine régional. Issu des activités des services de l'archéologie, des monuments historiques et espaces protégés, des musées, ainsi que des archives patrimoniales de la période allemande. En Alsace, il possède un **fonds riche de plus de 100 000 documents**, et s'enrichit chaque jour. Ce fonds témoigne de l'évolution du patrimoine régional depuis ses origines, tant du point de vue structurel que conceptuel, et, plus largement, retrace l'histoire des techniques liées à la documentation scientifique **du XVIII**e s. à nos jours.

b. S'aider des outils des Archives départementales

• Le site Internet

L'état des fonds des Archives est accessible via ce lien : http://archives.bas-rhin.fr/detail-document/EDF1.

Les « facettes », situées à droite de l'écran, permettent d'affiner sa requête en naviguant dans l'état des fonds.





• Les états des sources clé-en-main

Par exemple : faire l'histoire d'une maison, qui détaille notamment les sources à consulter quel que soit l'édifice concerné (notariat, cadastre...) ou encore la fiche sur les châteaux et monuments historiques.

http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/un-lieu-ou-un-monument-/

c. ... Et s'armer de patience et de méthode

Pour faire l'histoire d'un édifice religieux (dans l'exemple p. 4 : « église »), il faut **croiser** de nombreuses sources.

1. Avant la Révolution française

En bref

- On peut trouver des dossiers relatifs aux paroisses et aux églises dans les fonds provenant des établissements religieux (séries G et H, série J), dans les fonds seigneuriaux (séries E et J) et dans les fonds de l'Intendance d'Alsace (série C) ou, à la marge, des institutions judiciaires (série B).
- Le chercheur est également invité à se pencher sur les archives paroissiales déposées (sous-série 2 G), qui remontent et contiennent les dossiers des conseils de fabrique, ainsi qu'aux communales déposées (sous-série 8 E). Leurs inventaires sont accessibles depuis le site Internet des Archives départementales : http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/inventaires-et-bibliotheque-en-ligne/

On conserve très peu de fonds provenant de paroisses rurales, au contraire de celles des villes. Selon les lieux, les comptes communaux confondent parfois les affaires municipales et les affaires du culte.

Avant la Révolution, le patron d'une église joue un rôle important dans l'entretien du bâtiment : il est donc important de connaître ce dernier (seigneur, grand chapitre, communauté religieuse) avant de chercher un dossier dans les fonds qui émanent de lui.

Quelques précisions sur les institutions religieuses et, de facto, les producteurs d'archives ecclésiastiques, ainsi que sur les actions menées par ces institutions.

On trouvera <u>en série G</u>, les archives produites par l'évêché, les chapitres de chanoines, les chapitres ruraux, les séminaires, les paroisses, églises et leurs fabriques...

- ▼Série G Clergé séculier
 - ▶ Evêché de Strasbourg et chapitres
 - Chapitres de chanoines
 - Chapitres ruraux
 - ▶ Oratoire de la Toussaint
 - ▶ Officialité de Strasbourg
 - ▶ Conseil de régence de l'évêché de Strasbourg
 - Prévôté et collégiale de Seltz
 - Séminaire épiscopal de Strasbourg
 - ▶ Cures et prémissairies
 - ▶ Fabriques d'église
 - ▶ Fondation Hartlieb-Kurtzlieb pour l'allocation de bourses d'études
 - Sous-série 1 G Fonds de la régence épiscopale de Saverne.

Zoom sur les comptes et registres de fabrique

Les fabriciers sont tenus, conjointement avec le curé (etc.), d'administrer les biens de la fabrique et de pourvoir à l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière. Leurs comptes offrent parfois de précieuses indications sur les travaux, intempéries des saisons (ex : accidents causés par la foudre, qui frappe souvent les clochers). On y rencontre également, la mention précise des dates lors desquelles été refaites certaines parties des édifices religieux.

On trouvera <u>en série H, les archives produites par les ordres religieux</u>: abbayes et couvents d'hommes; ordres militaires et hospitaliers; abbayes et couvents de femmes.

- ▼Série H Clergé régulier
 - Ordres religieux d'hommes.
 - ▶ Abbayes bénédictines et cisterciennes.
 - Couvents des Augustins.
 - Couvents des Dominicains.
 - ▶ Couvents des Prémontrés.
 - ▶ Couvent des Cordeliers de Haguenau.
 - Chartreuse de Molsheim.
 - ▶ Maison des chanoines réguliers de l'église Saint-Louis à Strasbourg.
 - ▶ Congrégation bénédictine de Strasbourg.
 - ◆Ordres militaires.
 - ▶ Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.
 - Ordre Teutonique.
 - Frères hospitaliers du Saint-Esprit, commanderie de Stephansfeld.
 - ▼Ordres religieux de femmes.
 - Abbayes bénédictines et cisterciennes.
 - ▶ Couvents des Dominicaines
 - ▶ Couvent des Annonciades de Haguenau.
 - ▶ Couvent des Chanoinesses de Saint-Augustin de la Congrégation Notre-Dame de Strasbourg, dit couvent Sainte-Barbe.
 - Couvent des Tiercelines de Haguenau, dit couvent Saint-Joseph.
 - ▶ Couvent des Pénitentes de Strasbourg, dit couvent Sainte-Madeleine.

Les dossiers des établissements religieux réguliers (série H) ou séculiers (série G) concernent essentiellement la construction, la gestion et l'entretien des bâtiments: actes de fondation, mentions de consécration ou de dédicace (pratiques pour dater un bâtiment), lettres d'indulgence (leurs préambules fournissent des renseignements utiles sur l'état des édifices à reconstruire et la date de campagnes des travaux)², fournitures de matériaux, achats de terrains, etc. Les comptes des établissements permettent de dater les campagnes de construction et de restauration de bâtiments, surtout monastiques. Ils fournissent de brèves indications sur la nature des travaux entrepris. Pour les établissements alsaciens, les plus anciens ne remontent pas au-delà de la fin du XV^e siècle.

Les autorisations de construire sont délivrées par les magistrats et, comme les autres documents produits par les institutions judiciaires, se retrouvent en **série B**; les adjudications de travaux y figurent également.

Par exemple : Procès-verbaux d'adjudication concernant les travaux de l'église de Dahn, entre 1774 et 1789, **ADBR B 107** (http://archives.bas-rhin.fr/detail-document/LIGEO-954832#visio/page:LIGEO-954832-P54

Les documents liés au contrôle des comptes paroissiaux au XVIII^e s. par l'autorité seigneuriale ou l'Intendance permettent d'appréhender certains aspects : achat, entretien... Ils sont conservés en **série C**, dont l'inventaire est accessible sur le site Internet des Archives.

On dispose de chroniques qui donnent d'intéressantes mentions d'artistes liés à telle ou telle opération d'embellissement (voir Grodecki). A titre anecdotique, les registres paroissiaux de

² Benoît Jordan (in *Le mobilier et les objets dans les édifices religieux chrétiens d'Alsace*, Collection Alsace Histoire, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie du Bas-Rhin, 2012) cite l'exemple de la reconstruction de la collégiale de Nieerhaslach à la fin du XIIIe siècle dont les péripéties sont connues par trois lettres d'indulgences conservées dans le dossier coté G 5220, relatif aux Statuts, décrets capitulaires et lettres d'indulgence relatives au chapitre de Haslach entre 1240 et 1364 : http://archives.bas-rhin.fr/detail-document/LIGEO-954806#visio/page:LIGEO-954806-P115

baptême, mariage et sépulture peuvent éventuellement contenir quelques éléments de chroniques (**sous-série 3 E**, numérisée et accessible en ligne, sur le site Internet des Archives).

Les documents de la série J complètent les séries précédentes. On y trouve par exemple :

- des dossiers relatifs à l'action d'aménagement du territoire et de contrôle administratif exercé par les Intendants au XVIIIe siècle (par ex : Chaumont de la Galaizière, **43 J**) ;
- des papiers de maisons et institutions religieuses, comme dans la sous-série 18 J (collection Straub). Cette dernière contient une collection de pièces originales éparses classées par maisons religieuses, institutions et familles couvrant la période 1181 1827. Elle concerne notamment : abbaye de Neuwiller, commanderie hospitalière de l'Ile verte à Strasbourg, chartreuse de Strasbourg, abbaye de Schwarzach, prieuré de Truttenhausen, abbaye de Koenigsbruck, abbaye de Biblisheim, commanderie des hospitaliers du Saint-Esprit à Stephansfeld, abbaye de Sylo, abbaye de Marmoutier, hôpital de Strasbourg, abbaye de Seltz, abbaye d'Erstein, villages impériaux de Blienschwiller, Nothalten et Zell, comté de Hanau-Lichtenberg, famille de Durckheim et Intendance d'Alsace. http://archives.bas-rhin.fr/detail-document/FP19

Les sous-séries J contiennent un certain nombre de plans et de cartes, qui ont fait l'objet d'états détaillés. Pour les sous-séries 1 à 37 J, se reporter à l'Inventaire sommaire de la série J, Première partie. Pour les sous-séries 38 J et suivantes, à l'Etat général des cartes et plans manuscrits dans les séries J à X, archives privées et archives communales (2 tomes).

2. Pendant la période révolutionnaire (1790-1800/1815)

La période révolutionnaire est un grand bouleversement : la **série L** (administration civile révolutionnaire) en rend compte, ainsi que l'incontournable **série Q** (domaines nationaux). Dans cette dernière, on trouve trace des confiscations et ventes des biens nationaux, essentiellement pour les maisons religieuses, mais aussi les fabriques.

En 1795, les cultes catholique, luthérien et réformé sont à nouveau autorisés, mas tous les édifices religieux ne sont pas rouverts. Quant aux bâtiments, une enquête générale a été créée en 1796, dont les résultats donnent une vision globale de l'état des choses.

Les sous-séries 2 G et 8 E restent des compléments et contrepoints indispensables.

La série V contient un peu de reliquat d'ancien régime. Le classement de cette série n'est pas finalisé. L'inventaire est à demander au personnel de la salle de lecture.

Le chercheur est également invité à parcourir les instruments de recherche de la **série J** (fonds entrés par voie extraordinaire).

3. Pendant la période concordataire, jusqu'en 1870

Précision : Dans le reste de la France, la période concordataire s'étend jusqu'en 1905, avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les édifices cultuels sont alors donc des bâtiments publics.

Après 1801, les compétences sont bien distinctes entre la commune, qui s'occupe du bâtiment, et la fabrique, qui a en charge les objets et le mobilier. Cependant, en cas d'indigence de la fabrique, le conseil municipal peut accorder une subvention.

La part prise par les architectes du XIX^e s. dans l'aménagement des églises est très importante. A titre d'exemple pour le centre Alsace, le fonds de l'architecte Antoine RINGEISEN, conservé à Sélestat, est exceptionnel (voir article de F. Baumann dans la *Revue d'Alsace n°134*, 2008)³.

En bref

- On trouve de nombreux dossiers et plans d'architecture dans les archives des pouvoirs publics (série O surtout. A la marge, consulter également : les fonds des sous-préfectures, en série D ; les procès-verbaux et délibérations du Conseil général, en série N ; la correspondance du préfet, en série K ; sans négliger les délibérations communales quand elles ont été déposées, en sous-série 8 E) et tenter d'élargir avec les fonds judiciaires (série U).
- Les établissements religieux et les conseils de fabrique ou presbytéraux les complètent (sous-série 2 G, série V).
- La protection du patrimoine s'organise et s'intensifie au 19^e siècle et de nouveaux types de dossiers s'ouvrent au chercheur actuel (**série T**).

3.1. Un incontournable : la série O

La **série O** contient les dossiers relatifs aux bâtiments communaux. Dans la mesure où l'église ou la synagogue est propriété communale, c'est là que le chercheur trouvera les documents éclairant l'histoire de la construction du bâtiment ainsi que du presbytère ou de l'école.

Le service de l'architecture départementale et le service des architectes d'arrondissements prennent en charge l'essentiel des grands travaux dans les communes du ressort, pour lesquels ils recueillent l'avis de la commission départementale es travaux communaux. Les fonctions d'architecte départemental ont été exercées successivement par l'architecte REINER Père (1822-1837), Gustave KLOTZ (1837-1850) et Charles MORIN (1850-1870)⁴.

_

³ Baumann (Fabien), « Les architectes d'arrondissement et la transformation du paysage communal au XIX^e siècle », *Revue d'Alsace* [En ligne], 134 | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 15 février 2018. URL : http://journals.openedition.org/alsace/1322; DOI: 10.4000/alsace.1322

⁴ Baumann, Revue d'Alsace 134, 2008.

3.2. Ne pas oublier le rôle des préfets et du Conseil général...

• Les sous-préfectures...

Sous le régime concordataire, les sous-préfectures interviennent, au nom du Préfet et à ce titre, au nom de l'Etat, dans le processus d''autorisation pour l'acquérir, l'aliénation ou l'échange des biens immobiliers des édifices cultuels. La désaffectation des édifices du culte (églises, presbytères, temples, synagogues) doit être également autorisée par arrêté du préfet.

Aux Archives départementales du Bas-Rhin, les fonds des sous-préfectures commencent pour certains avant 1871. Ils sont tous classés en **série D**⁵.

A titre d'exemple : la synagogue de Dambach la Ville, projet de construction en 1865, dans le fonds de la sous-préfecture de Sélestat) : note technique, correspondance, rapport financier, plan de situation, plan de la façade principale et coupe transversale, coupe longitudinale, etc., 1865. ADBR 390 D 497.

• ... Les rapports et procès-verbaux du Conseil général...

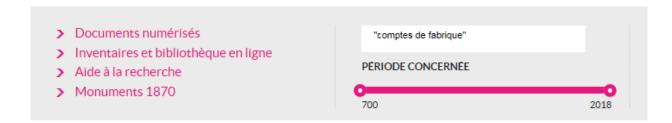
Les rapports et procès-verbaux du Conseil général entre 1800 et 1870 sont classées en **série N**. Ils sont particulièrement précieux pour les rapports d'inscription et de classement aux Monuments historiques. Le *Répertoire numérique de la série N, administration et comptabilité départementale* 1800-1870, dressé par Louis MARTIN et publié en 1955, est doté d'un index qui renvoie à toutes les sessions du Conseil général où la question de l'inscription et de la protection des monuments patrimoniaux ont été abordées (page 89).

3.3. Les comptes de fabrique dans les paroisses ou aux archives de l'Archevêché (2 G)

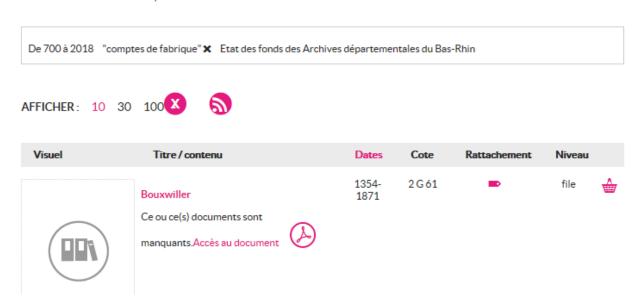
François Igersheim a rappelé, dans le colloque sur le centenaire de la loi des monuments historiques (1913) organisé par la DRAC Alsace en 2013 que le meilleur moyen, voire le seul, de retracer des travaux de restauration reste souvent de passer par les comptes de fabrique.

Les comptes de fabrique sont conservés en **sous-série 2 G** (voir point 1), dont les instruments de recherche sont accessibles sur le site Internet des Archives au format .pdf. Ne pas hésiter à utiliser les « facettes » à droite de la page du site Internet pour filtrer et affiner votre recherche.

⁵ La série Z, qui prévaut dans les autres départements de France, est inexistante dans le Bas-Rhin.



3580 résultats pour votre recherche



Les comptes administratifs annuels conservés dans les paroisses peuvent indiquer des acquisitions importantes, mais rien ne vaut les pièces justificatives, d'est à dire les factures. Elles sont néanmoins rarement conservées (2 G).

Après 1870, voir également en sous-série AL, le versement de l'Archevêché relatif aux comptes et budgets des paroisses de l'Archevêché entre 1869 et 1936 (versement **190 AL**).

3.4. Les archives du bureau des cultes, en série V

La **série V** contient les dossiers du bureau des cultes : organisation administrative, plaintes, demandes de secours, affaires liées à l'ordre public, sonneries des cloches, etc.

Globalement anecdotique par rapport à l'architecture religieuse, elle mérite néanmoins d'être consultée, surtout pour les dossiers par paroisse. C'est là que le chercheur trouvera des documents relatifs au mobilier et aux objets (par ex. : dons du gouvernement). Elle commence légèrement avant 1800 et s'étend au-delà de 1870 car les dossiers d'affaires n'ont pas été interrompus brutalement par le changement de nationalité.

L'instrument de recherche est à demander au personnel de la salle de lecture car le classement, provisoire, n'en rend pas l'accès aisé.

3.5. Le cas particulier des édifices et objets religieux classés monuments historiques : la série T

La série T (1800-1870) contient les dossiers relatifs aux Beaux-Arts et aux Monuments historiques. Ils concernent surtout les édifices, exceptionnellement les objets.

Cette sous-série rassemble les documents concernant l'action de l'Etat et du Conseil général dans le domaine des bibliothèques, des sociétés savantes et culturelles, de la musique, du cinéma, des théâtres, des écoles d'art et des écoles de musique, des sites et monuments naturels, des beaux-arts, des fouilles et découvertes archéologiques, des musées et des monuments historiques.

A sa création en 1790, le ministère de l'Intérieur a un domaine de compétences très large parmi lesquelles l'administration de l'instruction publique et la toute nouvelle protection du patrimoine.

L'inspection générale des monuments historiques est créée par Guizot en 1830. En 1832, l'Inspecteur général, Vitet, demande aux préfets de procéder à l'installation de commissions départementales, composées notamment d'architectes départementaux. Le premier travail pris en charge par les commissions départementales en matière de protection des monuments historiques est celle du « classement »⁶. Elles établissent des listes, qui comprennent des monuments affectés au culte.

En 1870, l'administration des Beaux-Arts est rattachée à l'instruction publique. En Alsace, la série s'interrompt avec l'annexion à l'Empire allemand.

Pour mémoire, croiser cette source avec la sous-série 1 N.

4. Après 1870

En bref

• Il n'y a pas de séparation de l'Eglise et de l'Etat. La Préfecture du Bas-Rhin compte un Bureau des cultes. Les archives paroissiales sont publiques. Elles sont conservées en série AL (administrations de compétence supra-départementale) et en sous-série 2 G.

• Les collectivités, notamment territoriales, sont tenues d'apporter un soutien financier aux cultes reconnus, notamment pour la restauration. Ces dossiers se trouvent dans les fonds des administrations concernées en séries AL, D et W et 8 E : Préfecture (Bezirkpraesidium sous le Reichsland), sous-préfectures (Kreisdirektionen pendant le Reichsland), conseil régional, conseil départemental, conseils municipaux.

⁶ Il existe en effet deux niveaux de protection : un monument ou un objet peut être "inscrit" ou "classé" comme monument historique. L'inscription pour les meubles et immeubles est une protection présentant un intérêt à l'échelle régionale, contrairement au classement qui protège les monuments présentant un intérêt à l'échelle nationale. De ce fait, le classement constitue le plus haut niveau de protection. Dans le cas de l'immobilier, le classement concerne tout ou partie de l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

- A cela s'ajoutent le soutien et le contrôle technique exercés par les architectes, type architecte des bâtiments de France. Consulter là encore l'état des versements, dans la partie « services déconcentrés des ministères > culture ».
- Les fonds relatifs aux reconstructions après les deux guerres mondiales contiennent des dossiers pour les édifices religieux des zones sinistrés (cf. les travaux de Florian HENSEL⁷). L'état des versements, en salle de lecture et prochainement sur Internet, permet de s'orienter et d'identifier les producteurs, notamment le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.
- Fonds privés ou entrés par voie extraordinaire complètent le tour d'horizon (séries J et Fi).

Le droit local des cultes distingue les cultes statutaires dits reconnus par l'Etat, dont le statut est essentiellement régi par le Concordat de 1801, et les cultes dits non reconnus. Quatre cultes sont reconnus en Alsace-Moselle: catholique, israélite et protestants (Eglise de la confession d'Augsbourg et Eglise réformée, réunies depuis 2006 dans l'UEPAL, l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine).

Leurs établissements publics - fabriques pour le culte catholique, conseils presbytéraux et consistoires pour les cultes protestants, et consistoire départemental pour le culte israélite -, sont chargés de la gestion des paroisses et de l'entretien des édifices du culte dont ils ont la charge.

Ces établissements ont l'obligation de solliciter l'autorisation du préfet pour acquérir, aliéner ou échanger des biens immobiliers. La désaffectation des édifices du culte (églises, presbytères, temples, synagogues) doit être également autorisée par arrêté du préfet.

Pour en savoir plus : http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Droit-local/Droit-local-des-cultes-dans-les-departements-alsaciens-mosellan

4.1. Les archives du bureau des cultes

Les archives du <u>Bureau des cultes</u> des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (à partir de 1919) et de son prédécesseur allemand (1871-1918), ont fait l'objet de plusieurs versements. Le fonds de cette structure délocalisée du ministère de l'Intérieur est appréhendable via l'état des fonds publié sur le site Internet des Archives départementales. Les bordereaux de versement correspondants sont à consulter en salle de lecture.

⁷ « Subir - Rebâtir - Innover – Commémorer. La destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre Mondiale (1914 - 1932) », par Florian Hensel, thèse en préparation à Strasbourg , dans le cadre de l'École doctorale Sciences humaines et sociales – Perspectives européennes (Strasbourg) depuis le 01-10-2014, sous la direction de Jean-Noël Grandhomme.

http://archives.bas-rhin.fr/detail-document/EDF1

- Séries contemporaines : documents produits à partir de 1871
 - Administration de l'Alsace-Lorraine 1870-1945.
 - ■Affaires cultuelles d'Alsace-Lorraine

Niveaux inférieurs

- Traitement, pensions et secours du personnel des cultes
- dministration du culte : nominations des ministres du culte, décorations, bourses, constructions d'églises, mobilisation et affaires militaires. ▶ 41 AL - Administration du culte : nominations des ministres du culte, décorations, bourses, constructions d'églises, mobilisation et affaires militaires. Administration des cultes : budget, création de paroisses, nominations, examens, salaires, secours, retraites, administration des biens d'Eglise,
- constructions d'églises et de synagogues, exercice du simultaneum

 84 AL Administration des cultes : budget, création de paroisses, nominations, examens, salaires, secours, retraites, administration des biens d'Eglise, constructions d'églises et de synagogues, exercice du simultaneum Administration générale des cultes
- ▶ 133 AL Administration générale des cultes
- Administration générale des cultes
- ▶ 136 AL Administration générale des cultes Administration des cultes : organisation, cimetières, fêtes nationales, créations de paroisses, ecclésiastiques
- ▶ 147 AL Administration des cultes : organisation, cimetières, fêtes nationales, créations de paroisses, ecclésiastiques
- Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, dons et legs, formation des représentants du culte, construction et entretien d'églises et de presbytères, administration financière
- ▶ 152 AL Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, dons et legs, formation des représentants du culte, construction et entretien 'églises et de presbytères, administration financière
- Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, dons et legs, formation des représentants du culte, construction et entretien d'églises et de presbytères, administration financière ; situation des cultes entre 1941 et 1944 à Périgueux
- ▶ 164 AL Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, dons et legs, formation des représentants du culte, construction et entretien d'églises et de presbytères, administration financière ; situation des cultes entre 1941 et 1944 à Périgueux Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, formation des représentants du culte, entretien d'église
- ▶ 179 AL Traitements, pensions, secours, organisation des paroisses, formation des représentants du culte, entretien d'église Législation et documents généraux. Organisation. Budgets et traitements. Paroisses. Ordres et congrégations. Ministres des cultes, pensions: dossiers
- ▶ 1049 W Législation et documents généraux. Organisation. Budgets et traitements. Paroisses. Ordres et congrégations. Ministres des cultes, pensions: dossiers individuels
- Gestion des personnels et des biens des différents cultes, 1954-1982 ; affaires politiques (confidentielles: épuration...), 1948-1966; classement d'œuvres
- ▶ 1086 W Gestion des personnels et des biens des différents cultes, 1954-1982 ; affaires politiques (confidentielles: épuration...), 1948-1966; classeme d'œuvres d'art, 1973-1981
- Dossiers d'évêques, de congrégations religieuses, traitement des ecclésiastiques, pélerinages, cimetières, séminaires, facultés de théologie Haut de page

4.2. Les archives paroissiales et ecclésiastiques

Les budgets et les comptes des paroisses catholiques relevant de l'Archevêché de Strasbourg ont longtemps été conservés aux archives de l'Archevêché. En 2015, l'Archevêché a versé aux Archives départementales les comptes et budgets pour la période de 1869 à 1936 (190 AL). Le versement couvre les territoires suivants : Alsace (Bas-Rhin, Haut-Rhin) et Territoire de Belfort. L'inventaire est accessible en salle de lecture uniquement.

Du côté protestant, les versements de l'EPAL et de l'ERAL (172 et 173 AL) abordent les questions immobilières.

- 172 AL Ministère de l'Intérieur, Direction des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine, Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine : dossiers de pasteurs, organisation et fonctionnement de l'Eglise, gestion des biens (dont Fondation Saint-Thomas de Strasbourg).
- 173 AL Ministère de l'Intérieur, Eglise réformée d'Alsace-Lorraine : organisation et fonctionnement, personnel.

Ces versements complètent les documents remis par les paroisses (sous-série 2 G, trans-période).

A noter

Le consistoire <u>israélite</u> est actuellement en train de classer ses archives antérieures à 2000 en vue d'une entrée du fonds aux Archives départementales. Les documents concernent partiellement les aspects immobiliers, mais, pour les synagogues encore en exercice, le producteur choisira vraisemblablement de les conserver par devers lui.

4.3. L'aide et la protection du patrimoine par l'Etat : Monuments historiques, Préfecture et *Bezirkpraeisdium*, aides des collectivités, etc.

A noter

Une lecture incontournable pour comprendre les acteurs de la protection du patrimoine : *Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne* (= *Actes du colloque*, Strasbourg, 2004), Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 2005 (= *Revue d'Alsace*, n° 131, 2005). Accessible en bibliothèque des Archives, **REV 187/134** et, en ligne, sur Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9414586j

- ▼Services déconcentrés des ministères
 - Affaires étrangères
 - Agriculture et forêts
 - Anciens combattants et victimes de guerre
 - ► Commerce et artisanat
 - ▼Culture
 - ▶ Direction régionale des affaires culturelles Archéologie Inventaire général du patrimoine Monuments historiques Théâtre national de Strasbourg Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg

• La conservation des monuments historiques en Alsace

François Igersheim⁸ rappelle que l'Alsace « a vu se succéder deux approches et pratiques administratives pour la conservation des monuments historiques : celle qui se met en place en France à partir de 1830 puis, à partir de 1871, celle de la *Denkmalpflege* allemande.

Au-delà des archives des services dédiés à la conservation des monuments, le chercheur trouvera quelques dossiers sur des cas signalés dans les versements des niveaux supérieurs de l'Etat (par ex. Ministère d'Alsace-Lorraine, Division de l'Intérieur, 1871-1918, **versement 87 AL**) et de la Préfecture ou de presqu'homologue entre 1871 et 1918, la Présidence de Basse-Alsace (*Bezirkpraesidium*).

⁸ Revue d'Alsace n°131, 2005, pp. 55 et suivante

• Présidence de Basse-Alsace (Bezirkpraesidium) puis Préfecture du Bas-Rhin

Tant les versements des services responsables de la gestion (contrôle) des affaires communales que des Monuments historiques et du patrimoine culturel... A titre d'exemples, citons :

193 D (...); monuments aux morts et patrimoine culturel. (...). 1870-1918 259 D (...); monuments historiques et cathédrale de Strasbourg (entretien). 1871-1918 1022 W (...); Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. 1964-1976 Affaires communales, (...), cultes et édifices cultuels, bâtiments communaux, (...) 157 D 1890-1924

• Monuments historiques⁹

175 AL	Landesdenkmalamt: suivi des monuments historiques du Bas-Rhin. 1870-1928
178 AL	Suivi des monuments historiques d'Alsace ; affaires de personnel, 1872-1955 ; fonds du <i>Landesdenkmalamt</i> , 1940-1946. 1872-1955
430 D	Dessins et plans de bâtiments départementaux provenant de Gustave Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame et architecte du département du Bas-Rhin. 1839-1849
537 D	Plans de bâtiments civils. 1875-1949
700 D	Aménagement et entretien des bâtiments civils. 1936-1973
1128 W	Conservation régionale des monuments historiques : travaux de diverses natures réalisés sur des bâtiments civils, des constructions publiques et des monuments historiques. 1949-1975
1471 W	Dossiers de travaux réalisés sur des bâtiments civils, des constructions publiques et des monuments historiques. 1874-1989
1477 W	Edifices classés, travaux et marchés publics. 1907-1970
2102 W	Dossiers de travaux et d'opération : départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. 1964-2006
2103 W	Relations avec les organismes extérieurs et associations de protection du Patrimoine (1967-2002), dossiers financiers (1970-2001), dossiers de subvention sur immeubles inscrits monuments historiques (1984-2002), 1967-2002.

⁹ Voir aussi le versement 259 D. *Denkmalpflege*, période 1870-1918 : les archives sont encore à la Direction régionale des Affaires culturelles, Palais du Rhin.

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

1959 W Comité régional puis Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace (DRAC). -

Création et organisation (1963-1984). (...) Monuments historiques (1945-1993). 1945-

1993

2158 W Conservation régionale des monuments historiques : dossiers de travaux et

d'opérations (1986-2004), dossiers financiers (2001-2004), dossiers de subvention

pour travaux sur les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments

historiques (1996-2004), 1986-2004.

• Inventaire général du patrimoine

1739 W Fonds de l'architecte des bâtiments de France Gury : plans du XX^e siècle (doubles et

originaux). 1937-1971

1477 W 60 Archives personnelles de Ferdinand Gury, architecte des bâtiments de France. 1948-

1953

• Les travaux d'entretien et de restauration dans les fonds du Conseil général du Bas-Rhin

La conservation des monuments historiques nécessite des travaux d'entretien et de restauration de ces monuments et des crédits pour effectuer ces travaux. Si l'Etat participe financièrement à ces travaux, cela n'exclut pas les aides que d'autres collectivités peuvent consentir.

Les collectivités interviennent également lorsque le patrimoine bâti n'est pas protégé. C'est le cas du Département du Bas-Rhin avec les petites églises rurales...

A titre d'exemple :

1802 W Paiement de subvention aux paroisses, communes, associations pour des travaux de

rénovation ou de restauration aux édifices du culte. 1982-1997

2003 W Politique culturelle, 1981-2000.- Livre, lecture et édition (1987-1995); musées (1954-

1990); (...); archéologie (1991-1995); monuments historiques (1985-1995); (...);

associations culturelles diverses (1982-1995). 1981-2000

Le chercheur trouvera le détail des versements successifs susceptibles de l'intéresser dans l'état des versements, consultable en salle de lecture.

• Les travaux de restauration ou de reconstructions après dommages de guerres

Les fonds relatifs aux reconstructions après les deux guerres mondiales contiennent des dossiers pour les édifices religieux des zones sinistrés (cf. travaux de Floran HENSEL). L'état des versements, en salle de lecture et prochainement sur Internet, permet de s'orienter et d'identifier les –trèsnombreux producteurs, notamment le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

A noter, le récent versement et classement du fonds de la Société coopérative de reconstruction des églises et édifices religieux catholiques du Bas-Rhin, en 2016¹⁰.

2166 W

Etablissements publics et associations, Société coopérative de reconstruction des églises et édifices religieux catholiques du Bas-Rhin. Bâtiments reconstruits (1945-1971), administration (1953-1967), action caritative (1947-1962), action culturelle et commémorative (1957-1964), réquisition et restitution de matériaux pendant la Seconde Guerre mondiale (1944-1948), 1944-1971.

4.4. Fonds d'architectes et collections de photographies ou de cartes postales (séries J, Fi, voire AV)

Les architectes privés

Les architectes ne sont pas tenus de déposer les archives de leurs constructions dans des services d'archives. Dans le cadre d'une prestation pour les pouvoirs publics, ces derniers sont responsables de la tenue et de la conservation des dossiers.

Les Archives départementales du Bas-Rhin conservent quelques fonds d'architectes, notamment ceux de l'agence d'architecture Stoskopf (60 J et 67 J) et Jean-Jacques Risch (78 J). Un troisième fonds, celui de l'architecte Fernand Lavandier (184 J), entrée en 2004, n'est pas classé à ce jour et en l'absence de relevé, ne peut pas encore être communiqué au public.

_

¹⁰ http://archives.bas-rhin.fr/a-voir/nouvelles-entrees/decembre-2016-societe-reconstruction-eglises/

60 J et 67 J Archives de l'agence d'architecture Stoskopf, 1988

67 J 417-420 Eglise de Christ-Roi

67 J 417. Plans, calques, cahier des charges particulières. 1968

67 J 418. Plans, calques, coupes façades. 1968

67 J 419. Plans, calques, plans techniques. 1968-1970

67 J 420. Cahier des charges. 1968-1969

67 J 421-426 Eglise Sainte-Croix à Lingolsheim.

67 J 421. Plans techniques. 1966

67 J 422. Plans, projet de construction. 1966-1967

67 J 423. Demande de permis de construire, devis, plans.1965-1966

67 J 424. Calques, plans. 1965-1966

67 J 425. Calques, plans. 1965-1966

67 J 426. Plans de construction. 1965-1966

78 J Archives du cabinet d'architecture Jean-Jacques Risch¹¹

78 J 990 Gambsheim, Presbytère catholique ; 63 p. 1952, 1954, 1962

78 J 1021-1024 Schiltigheim, Edifices religieux

78 J 1021. Eglise catholique Notre-Dame Immaculée Conception, 2 rue Kléber, construction de la tour (clocher) ; 24 p.1895-1898, 1928-1930

78 J 1022. Projet nouveau patronage ; 8 p. 1926

78 J 1023. Eglise Sainte Famille, 4 place de l'Eglise ; 16 p.1967-1968

78 J 1024. Eglise protestante, travaux de réparation ; 3 p. 1922

• Les collections de photographies ou de cartes postales

Les vues anciennes des édifices remontent rarement avant l'époque de la photographie, sauf pour les monuments anciens et remarquables. Les dessins d'architectes peuvent livrer des indications.

¹¹ Voir également l'article 100 J 272.

Les photographies et cartes postales éditées par des photographes professionnels ou des particuliers permettent d'entrevoir des aménagements intérieurs, des détails d'extérieurs, etc. qui ont pu être supprimés par la suite.

Les lieux ressources sont très variés et les Archives départementales ne figurent pas, loin s'en faut, en première ligne. La collection de documents du *Denkmalarchiv* (plans, dessins, photographies) rassemblée par le service des monuments historiques avant 1918 et maintenue par la suite par l'administration française, est à privilégier. Aux Archives de la ville et de l'Eurométropole, le fonds du photographe Charles Winter est très riche en vues de bâtiments cultuels¹².

Aux Archives départementales du Bas-Rhin, citons ainsi quelques exemples :

Fonds Salomon; moins pour son œuvre d'architecte (voir aux AVES) que pour les photographies de G. D. Schwab, Ch. Winter ou de Louis Christmann de certains édifice religieux (ex : Monastère Sainte Odile, Église d'Obersteigen...) ou de dessins et croquis, surtout à la plume, d'édifices religieux. Par exemple :

174 J 105. Obernai, porte d'église : dessin.

7 Fi vrac 1 Collection Jacques Le Maître. Vues de villes et villages d'Alsace et scènes animées : cartes postales.

Par ex : Molsheim. Rue des Vosges et l'Eglise protestante.

23 Fi Villes et villages d'Alsace, Collection de photographies, 1880-1890. Par exemple :

23 Fi 84-85. Ribeauvillé, architecture religieuse : L'église Saint-Grégoire-le-Grand

23 Fi 84. Vue sur l'église et le village depuis l'extérieur.

23 Fi 85. Porte d'entrée de l'église.

36 Fi VRAC 1 vues de villes et villages du Bas-Rhin: cartes postales.

Par ex : Obernai, vue aérienne de l'église paroissiale ; Rosheim, vue aérienne du monastère ; Wissembourg. - Eglise Saints-Pierre-et- Paul. S.d.

38 Fi Collection de cartes postales topographiques

Par ex : Altorf, Église Saint-Cyriaque. Porte sud. Avant 1918, carte postale illustrée, monochrome brun, procédé photomécanique, papier cartonné, 14 x 9 cm, éditeur : revue alsacienne.

Par ex: Niederhaslach. Portail de l'église, entre 1920 et 1930.

46 Fi Collection Chevalier

_

¹² AVES, 57 Z - Fonds Charles WINTER, collection de plaques de verre représentant Strasbourg entre 1856 et 1905 : les portes de la ville, les quais, l'incendie du Gymnase, le centre-ville et le quartier de la Petite France. - 1856/1905, voir : https://archives.strasbourg.eu

Par ex : Neuviller-lès-Saverne église Saint-Adelphe (vue du choeur ruiné) ; église Saints-Pirre-et-Paul (vue intérieure) Vue du chœur ruiné de l'église de Saint- Adelphe à Neuviller-lès-Saverne.

50 Fi Fonds Joseph Grau (1895-années 1910).

Fonds de plaques de verre au gélatinobromure (image négative), numérisées pour la communication au public. Le fonds présente principalement des vues de Rosheim vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle : vues de la ville et de ses édifices civils ou religieux emblématiques, événements locaux et portraits.

3 AV Sous-série réunissant des films 16 mm isolés. (...) Films relatifs à la construction de l'église protestante de la Meinau (Strasbourg) (années 1950).

Pour les séries Fi et AV, s'adresser au personnel de la salle de lecture afin d'accéder aux instruments de recherche et s'assurer des modalités de communication de certaines entrées.

Sources complémentaires conservées en dehors du département

Le rôle du pouvoir central est fort au XIXe siècle et de nombreuses sources sont conservées hors du département. Nombre d'entre elles sont accessibles en ligne.

Citons, pour le XIX^e siècle :

- Les archives de la Commission des monuments historiques, conservées à la médiathèque du patrimoine en région parisienne et dont les procès-verbaux sont consultables en ligne : http://elec.enc.sorbonne.fr/monumentshistoriques/index.html#preface
- Les archives de la Commission des arts et édifices religieux, conservées aux Archives Nationales dans la série F¹⁹ : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/F19-2010.pdf

Jean-Michel Leniaud, historien français de l'art, a également mis en ligne un répertoire des architectes diocésains : http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/287.

• Enfin les rapports du Conseil général des bâtiments civils (F²¹ des Archives Nationales, mais mis en ligne sur Conbavil, base de l'Institut National d'Histoire de l'Art) qui, malgré son nom, concerne aussi l'architecture religieuse : https://www.inha.fr/fr/ressources/outils-documentaires/conseil-des-batiments-civils-conbavil/interroger-conbavil.html

Marie Collin Sous la direction d'Anne-Lise Depoil 15/02/2018